

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2026 - 01

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2025 ET DU BUREAU A MI-MANDAT DU 16 DÉCEMBRE 2025

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 12 février 2026 en présentiel et visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- Le compte-rendu de la séance du 04 novembre 2025
- Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2025

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée en présentiel et en visioconférence, le 12 février 2026

La Présidente du conseil d'administration,



**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

Rozenn HARS